

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
7 février 2024
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1.
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère, Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller, Sébastien Morand, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Martin Roch

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024
- 1.4 Tirage « Van de bouleau »
- 1.5 Lancement d'appel d'offres géotechnique dans le cadre du Plan d'Intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL)
- 1.6 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte
- 1.7 Gestion animalière
- 1.8 Mois de l'arbre

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Bulletin Contact de la FQM
- 2.3 Rapport annuel du service d'incendie Ville d'Amos

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Renouvellement signalisation touristique

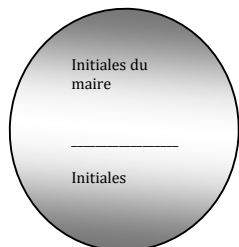
4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Projet structurant Patinoire (bandes)
- 4.2 Projet structurant Patinoire (filet protecteur)
- 4.3 Projet structurant – Anneau de glace – chalet d'accueil
- 4.4 Projet touristique – anneau de glace – chalet d'accueil
- 4.5 Demande de FLIC- Brunch du printemps
- 4.6 Rapport ADL 2023

5 URBANISME & LÉGISLATIF

- 5.1 Demande de modification de zonage

6 FORÊT



6.1 Début des opérations

7 VARIA

7.1 Cimetière

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2024-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 01.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'APPROUVER l'ordre du jour du 7 février 2024 tel que présenté en laissant l'item « varia » ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024

2024-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier avec l'ajout au point varia qui devrait se lire comme suit :

« Une discussion a lieu entre René Roy et les membres du conseil municipal concernant le ponton situé au Lac des Hauteurs et la possibilité d'avoir une rencontre entre le Club du Lac des Hauteurs, la Municipalité et la MRC ».

Adoptée

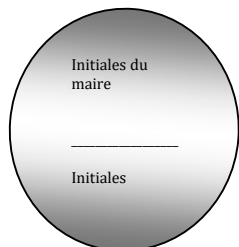
1.4 Tirage des « vans » de bouleau

Un tirage au sort est effectué devant les membres du conseil afin de déterminer les deux (2) gagnants pour avoir un van de bouleau au prix de 1 600\$ plus les taxes incluses, tel qu'indiqué sur la publicité transmise aux citoyens par le courriel. Les gagnants sont :

- 1- M. Réal Dubé
- 2- M. Michel Crépeault
- 3- M. Jean-Pierre Larivière (si désistement).

1.5 Appel d'offres géotechnique dans le cadre du Plan d'Intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL)

2024-02-18



Considérant que la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana procédera à une demande dans le cadre du Plan d'Intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL)

Considérant qu'en préparation à ces travaux, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour une étude pédologique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs qualifiés pour effectuer des travaux pédologiques.

Adoptée

1.6 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 75 000\$ pour la rénovation de bâtiments municipaux;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. a été mandatée pour effectuer le rapport final.

Adoptée

1.7 Gestion animalière – Mandat Ville d'Amos

CONSIDÉRANT QUE la municipalité St-Mathieu-d'Harricana a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

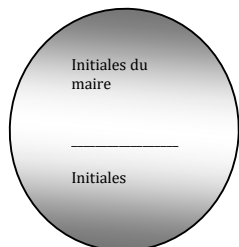
CONSIDÉRANT QUE la municipalité St-Mathieu-d'Harricana désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Lucie Crépeault

2024-02-19

2024-02-20



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité St-Mathieu-d'Harricana adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité St-Mathieu-d'Harricana et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion animalière;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité St-Mathieu-d'Harricana lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adoptée

1.8 Mois de l'arbre

2024-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire une demande pour l'appel de projet 2024 dans le cadre de mai le mois de l'arbre et des forêts auprès de l'Association forestières de l'Abitibi-Témiscamingue (l'AFAT).

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

2024-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.2 Bulletin Contact de la FQM

Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière dépose le bulletin Contract de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

2.3 Rapport annuel service incendie Ville d'Amos

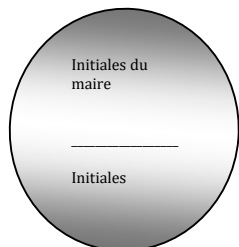
Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière dépose rapport annuel du service incendie de la Ville d'Amos.

3. FINANCES

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

2024-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

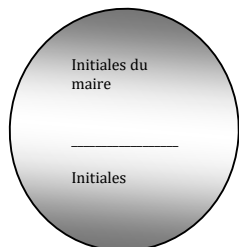
D'ADOPTER et DE PAYER la liste des chèques suivante, pour un total de 88 387,85\$

No chèque	Nom	Montant
C0009329	ADMQ	569,13 \$
C0009330	ENTRETIEN SENTIER MUNICIPAL	650,00 \$
C0009331	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	50,00 \$
C0009332	BETON FORTIN INC.	9 364,93 \$
C0009333	CANADIAN TIRE	178,15 \$
C0009334	CLUB DU BEL ÂGE	500,00 \$
C0009335	DANIEL TÊTREAU, CPA INC.	914,05 \$
C0009336	ENVIROBI	310,43 \$
C0009337	EQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	85,82 \$
C0009338	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITÉS	6 881,25 \$
C0009339	FERABI INC	32,69 \$
C0009340	Allocation vêtement de travail	150,00 \$
C0009341	ENTRETIEN SENTIER MUNICIPAL	650,00 \$
C0009342	H2LAB INC.	146,60 \$
C0009343	LEBLEU COMMUNICATION HUMAINE INC	448,40 \$
C0009344	Allocation vêtement de travail	150,00 \$
C0009345	Subvention couches lavable	100,00 \$
C0009346	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	840,82 \$
C0009347	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	119,39 \$
C0009348	Cellulaire	81,61 \$
C0009349	Allocation vêtement de travail	150,00 \$
C0009350	SANIMOS INC.	7 944,78 \$
C0009351	Allocation vêtement de travail	150,00 \$
C0009352	SMS EQUIPEMENT INC.	354,47 \$
C0009353	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS	25,00 \$
C0009354	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	1 063,52 \$
C0009355	TEM ENTREPRENEUR GENERAL	2 109,79 \$
C0009356	VILLE D'AMOS	2 708,37 \$
	Sous-total	36 729,20 \$
	COMPTES PAYÉS PAR ACCÈS D	
L2400001	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00 \$
L2400002	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 590,44 \$
L2400003	ENERGIR	249,43 \$
L2400004	HYDRO-QUÉBEC	3 065,71 \$
L2400005	SUNCOR ENERGY INC.	509,81 \$
L2400006	VISA DESJARDINS	2 581,30 \$
L2400007	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	11 332,85 \$
L2400008	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4 470,17 \$
L2400009	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	593,93 \$
	VISA DESJARDINS	917,29 \$
	HYDRO-QUÉBEC	151,57 \$
	Sous-total	26 462,50 \$
	Salaires du mois de janvier	25 196,15 \$
	Total des comptes à payer	88 387,85 \$

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2024-02-23.

Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée



3.2 Renouvellement signalisation touristique

2024-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de signalisation au montant de 459,52\$ plus les taxes applicables et de signer tous les documents pertinents liés à cette demande.

Adoptée

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

2024-02-25

4.1 Projet structurant – patinoire (bandes)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds structurants pour l'achat de nouvelles bandes de patinoire et de mandater Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à titre de signataire de tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

4.2 Projet structurant Patinoire (filet protecteur)

2024-02-26

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds structurants pour l'achat d'un nouveau filet protecteur pour la patinoire extérieure de la Municipalité et de mandater Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à titre de signataire de tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

4.3 Projet structurant – Anneau de glace – chalet d'accueil et électrification

2024-02-27

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds structurants pour la construction d'un chalet d'accueil et l'électrification dans le projet anneau de glace au Parc de la Pointe et de mandater Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à titre de signataire de tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

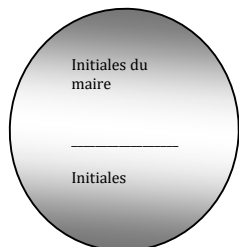
4.4 Projet Fonds touristique – construction d'un chalet d'accueil

2024-02-28

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au Fond touristique pour la construction d'un chalet d'accueil au Parc de la Pointe dans le cadre de son projet anneau de glace et de mandater Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à titre de signataire de tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée



2024-02-29

4.5 Demande de financement au fond local d'initiatives collectives (FLIC - Brunch du printemps)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER dépôt de la demande d'aide financière dans le programme de Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) de la MRC d'Abitibi pour une deuxième année consécutive à l'occasion du Brunch du printemps de la Municipalité et de mandater Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à titre de signataire de tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

4.6 Rapport ADL 2023

Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de l'agente de développement locale pour l'année 2023.

5 URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Demande de modification de zonage

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

6 FORÊT

6.1 Début des opérations

Les opérations forestières pour l'année 2024 ont débuté le 22 janvier 2024.

7. VARIA

7.1 Cimetière

CONSIDÉRANT QUE le cimetière de la municipalité est un lieu de repos final pour nos concitoyens décédés;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Fabrique ont travaillé de nombreuses années à maintenir et à gérer adéquatement ce lieu de mémoire;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique n'a plus les ressources pour s'en occuper;

EN CONSÉQUENCE

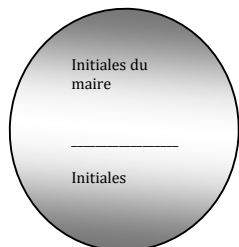
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana s'engage à assumer la pleine gestion du cimetière;

QUE toutes les actions nécessaires seront prises pour assurer une transition fluide vers cette nouvelle responsabilité.

2024-02-30

8. PÉRIODE DE QUESTIONS



9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-31

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21h23.

Martin Roch,
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

Attestation : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.